

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 393 promulguant le décret du 12 Octobre 1914, relatif au paiement pendant la durée de la guerre; des délégations souscrites par les militaires en service aux colonies.

n° 393

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1914

Numéro JO
n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro
31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 12 Octobre 1914, relatif au paiement, pendant la durée de la guerre, des délégations souscrites par les militaires en service aux colonies: Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 15 Octobre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 12 Octobre 1914 susvisé, Art. 2.-Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.